territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

Agen, le 12/03/2025

Monsieur LACOMBE Nicolas
Mairie de NERAC
Place du général de Gaulle
47600 NERAC

Nos Ref. : N° Affaire Territoire d'Energie 47: 471952506
Contact : Pôle électrification
FRANCOIS Ghislain - 05.53.47.94.42
Objet : Commune : NERAC
Intitulé opération : EFFACEMENT BT rue PUSOQUE
Lieu : rue PUSOQUE, rue BOURGES
2025 - EFFACEMENT COMMUNES URBAINES Lot N°3 - 2025

Monsieur le Maire, Cher Nicolas,

J'ai le plaisir de vous faire connaître, après acceptation de votre dossier par la commission de travaux, le montant estimatif des travaux de dissimulation des réseaux électriques aériens cités en objet. Votre participation financière pour cette opération s'élèvera à 10 % du coût global hors taxe de l'opération :

Dissimulation Secteur : rue PUSOQUE, rue BOURGES

- Le coût global H.T. estimé de l'affaire est de : **15 137,43 €**
- Le montant estimatif de la participation communale est de : **1 513,74 €**

(sous réserve du décompte définitif des travaux)

Afin de lancer l'étude détaillée de cette opération, puis d'en programmer au plus tôt la réalisation (réalisation des travaux dans un délai de 8 mois maximum, sous réserve de l'obtention des conventions de servitude éventuellement nécessaires, et sous réserve des résultats des diagnostics H.A.P. et amiante qui devront être réalisés), je vous remercie de bien vouloir nous transmettre votre acceptation de ces conditions financières par tout moyen à votre convenance (délibération correspondante, décision, bon de commande).

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de Territoire d'Energie
Lot-et-Garonne

LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN LOT-ET-GARONNE
territoire d'énergie LOT-ET-GARONNE

Amitiés

CAUSSE Jean-Marc

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne
26, rue Diderot - 47 031 AGEN Cedex
Tel : 05 53 77 65 00 - Fax : 05 53 77 72 78
contact@te47.fr

territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

Devis valant bon de commande
Modalités de règlement

Collectivité : NERAC
Intitulé du dossier : EFFACEMENT BT rue PUSOQUE
N° du Dossier : 471952506 - EFFBC01

Le montant dû par votre collectivité au titre de cette opération de travaux sera appelé après réception des travaux sur la base des montants réellement supportés par Territoire d'Énergie 47.

Le mode de règlement peut intervenir, au choix de la collectivité, sous forme de contribution ou de fonds de concours instauré par Territoire d'Energie 47 par délibération en date du 15 décembre 2014.

Pour mémoire :
La contribution est comptabilisée en dépense de la section de fonctionnement, le fonds de concours en dépense de la section d'investissement.

Au stade du devis,

- Le coût global estimé de l'opération s'élève à 15 137,43 € Hors Taxe.
- la participation collectivité est estimée à **1 513,74 €.**

Nous vous remercions de bien vouloir, par la présente, indiquer le mode de paiement choisi par la collectivité pour les travaux désignés dans l'encadré ci-dessus.
En cas de non-retour, nous ne serons pas en mesure d'engager les travaux.

Mode de règlement choisi par la collectivité :

❒ **Contribution**

❒ **Fonds de concours**
Ce mode de financement doit être approuvé par délibération. *(Modèle disponible sur le site internet www.te47.fr, (accès collectivités.)*

Merci de retourner ce document à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne dûment signé et accompagné, le cas échéant, de la délibération « Attribution d'un fonds de concours à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne ».

Ce document valant bon de commande engage la collectivité.

A, NERAC, le ,

Le Maire,
LACOMBE Nicolas

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice :
présents :
votants :

L'an deux mille quinze
le
le Conseil municipal de la commune de **NERAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M

Date de convocation du Conseil municipal :

M. a été désigné(e) comme secrétaire de séance
PRESENTS : MM

EXCUSES : MM

ABSENTS : MM

OBJET :
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT A TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE
TRAVAUX D'ELECTRIFICATION :
Intitulé de l'opération : EFFACEMENT BT rue PUSOQUE
Lieu de l'opération : rue PUSOQUE, rue BOURGES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune est adhérente à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE47), qui exerce notamment pour son compte la compétence Electricité.

Selon les types d'opérations, la commune verse des participations aux travaux qui doivent être imputées par la commune en section de fonctionnement.

L'article L5212-26 du CGCT dispose qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 (syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts (75%) du coût hors taxes de l'opération concernée.

TE47 a instauré depuis le 1er janvier 2015 la possibilité pour les communes de financer des opérations d'investissement d'électrification par fonds de concours dans les conditions suivantes :

- le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ;
- le montant du fonds de concours devra être égal au montant de la contribution due à TE47 dans le cadre de chaque opération ;
- dans ce cas exclusivement, le fonds de concours se substituera à la contribution correspondante normalement due à TE47 au titre de l'opération (celle-ci ne sera pas appelée auprès de la commune)
- ce financement devra faire l'objet de délibérations concordantes entre les assemblées délibérantes de la commune et de TE47.

TE47 doit réaliser des travaux d'électrification situés **rue PUSOQUE, rue BOURGES**.

Le financement prévisionnel de l'opération, dont le montant est estimé à 15 137,43 euros HT, est le suivant :

- contribution de la commune : 1 513,74 euros
- prise en charge par TE47 : solde de l'opération.

Monsieur le Maire propose que la commune verse à TE47, un fonds de concours de 10 % du coût global réel HT de l'opération, dans la limite de 1 513,74 euros, au lieu d'opter pour le versement de la contribution normalement due.

Bien que dérogatoire aux principes de spécialité et d'exclusivité, le fonds de concours présente l'avantage pour la commune d'être directement imputé en section d'investissement dans le budget de la commune.

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

➢ **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours à TE47 dans le cadre de la réalisation des travaux d'électrification situés rue PUSOQUE, rue BOURGES, à hauteur de 10 % du coût global réel HT de l'opération et plafonné à 1 513,74 euros ;

➢ **PRÉCISE** que ce financement est subordonné à l'accord concordant du Comité Syndical de TE47 ;

➢ **PRÉCISE** que la contribution correspondante due à TE47 au titre de cette opération sera nulle, et que TE47 ne perçoit pas de subvention dans le cadre de l'opération ;

➢ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à cette affaire.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.

Publié ou Notifié
le :

Le Maire,